

Rimbach-près-Masevaux

# Sentier du Neuweiher fermé, toujours le statu quo

Rien n'a changé à Ermsbach depuis les rassemblements massifs des 11 et 17 février. L'accès aux lacs du Neuweiher par le sentier disque bleu reste interdit par le propriétaire privé. La solution viendra-t-elle de la loi elle-même ?

Un mois et demi après, force est de constater que la mobilisation de terrain des associations et des randonneurs n'a pas porté ses fruits. À Rimbach, le propriétaire privé reste toujours arc-bouté sur son droit à la propriété pour interdire le passage par la forêt du sentier balisé disque bleu par le Club vosgien Masevaux, ainsi que de la petite portion de chevallet jaune qui empiète sur son domaine.



Lors de la mobilisation du 17 février à Rimbach. Photo Samuel Coulon

## Un colloque ce 28 mars à l'Assemblée nationale

« On est en phase d'observation », indique le maire de la commune Michel Dallet, qui rappelle que la marge de manœuvre est faible : « La propriété individuelle est un droit inaliénable inscrit dans la Constitution », tout en déplorant ce précédent dans la vallée.

La solution viendra-t-elle des parlementaires eux-mêmes, aptes à amender la loi du 2 février 2023, sur laquelle s'appuient en France un certain nombre de propriétaires pour interdire l'accès aux espaces naturels ? Sur ce point, on a vu débarquer le 22 mars à Rimbach le député La France insoumise - Nouvelle union populaire écologique et sociale (LFI-NUPES) du Bas-Rhin, Emmanuel Fernandez.

« J'ai déposé deux amendements pour créer un droit d'accès à la nature afin que la

situation dénoncée dans la vallée de Masevaux ne se généralise pas », communique-t-il, précisant qu'une proposition de loi déposée par Europe écologie Les Verts (EELV), visant à abolir la pénalisation de l'accès à la nature actée par la loi du 2 février 2023, devait être examinée ce 27 mars par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

**Joseph Peter :**  
« Il faut trouver une bissectrice entre le respect de la propriété privée et de l'itinérance »

Le même groupe écologiste organise ce 28 mars, à l'Assemblée nationale, un colloque « Accès à la nature - état des lieux et perspectives », auquel la fédération du Club vosgien (CV) ou encore la fédération des Amis de la natu-

re sont invitées.

« On y va pour témoigner de problématiques régionales », relate l'Amarinois Joseph Peter, vice-président de la fédération du CV. « Pour nous, l'accès à la nature est un enjeu de demain, une évidence, et un enjeu de santé publique. On a besoin de cette connexion », dit-il, rappelant que l'association conduit une action apolitique.

« Nous souhaitons une protection juridique des sentiers et itinérances, c'est ce message fort qu'on veut porter. Il faut trouver une bissectrice entre le respect de la propriété privée et de l'itinérance. À l'échelle du Haut-Rhin, l'urgence est d'établir un plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnée. Au plan national, nous devons converger avec la Fédération française de randonnée pédestre et d'autres fédérations pour effectuer

une demande collective adressée à tous les groupes parlementaires. »

**François Septier :**  
« Nous réclamons une véritable concertation »

François Septier, président national des Amis de la nature et membre des Amis de la nature du val d'Orbey, sera aussi à Paris. « Nous ne remettons pas en cause la défense légitime de la propriété privée. À la propriété privée de ne pas se comporter en prédateur remettant en cause le bien commun et le vivre ensemble », exprime-t-il. « Nous réclamons une véritable concertation, la sanctuarisation des chemins balisés, et dans les cas d'exception, la mise en place de solutions alternatives acceptables, prises en charge par les propriétaires. »

● G.G.